



Toujours imposés aux passagers arrivant au Cameroun, les tests PCR sont pointés du doigt par la Cour suprême camerounaise, qui y voit des irrégularités financières.

Tout au long de la crise sanitaire de la Covid-19, les tests de dépistage ont été au cœur des discussions. Lors du premier semestre 2021, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) avaient estimé que les prix des tests PCR étaient trop élevés et demandé une baisse et une uniformisation des tarifs des tests PCR.

Si l'objectif était alors de limiter ces tests à 30 000 francs CFA, les chefs d'État de l'Uemoa avaient indiqué vouloir faire baisser les tarifs de ces tests à 25 000 francs CFA dans les aéroports, 5 000 FCFA pour les voyageurs utilisant les voies terrestres. Après de longues semaines, le Niger et le Togo avaient fini par accepter la demande de la Cedeao et de l'Uemoa, après la date limite. Mais un pays avait refusé de s'y plier : le Bénin.

Deux ans plus tard, plus aucun pays africain n'impose les tests PCR. Ou presque. Car la manne financière que représentent ces tests, le Cameroun ne semble pas prêt à faire une croix dessus : dans les couloirs de l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen, les tests PCR sont en effet toujours pratiqués, alors que les passagers doivent déjà présenter un test PCR négatif avant de décoller ou une preuve de vaccination.

Surfacturations

Pourquoi les autorités camerounaises continuent à imposer un test à l'arrivée ? Selon le ministère de la Santé, il s'agirait d'une recommandation du Conseil scientifique des urgences de santé public. Difficile à croire. Cependant, le Cameroun veut continuer à croire que les tests protégeront le pays d'un retour de la Covid-19. La preuve : plusieurs tests se sont révélés positifs ces dernières semaines.

Reste que le maintien des tests à l'entrée est, en théorie, terminé : le ministère des Transports avait décidé, à l'été 2020, que c'était aux compagnies aériennes de « s'assurer que chaque passager dispose de son résultat de test de dépistage PCR négatif datant de moins de trois jours, avant son embarquement à destination du Cameroun, au cas où le dépistage au dit test est possible dans le pays de départ ». Un test à l'arrivée était alors imposé aux passager n'ayant pas le document requis.

Alors que le Cameroun a déjà été confronté à un gros scandale de détournement de milliards de francs CFA — le « Covidgate » —, ces tests sont eux aussi épinglés par la Cour suprême, qui demande que le pays revoie sa politique sanitaire. D'autant que de nombreux tests achetés par le Cameroun ne sont en réalité pas homologués. La Cour suspecte des surfacturations, notamment de la part de l'entreprise Mediline Medical Cameroon SA.

Jeune Afrique
